

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202603/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d’affichage : 25/02/2026 L’an deux mille vingt-six, le 03 mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers En exercice : 17 Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 février 2026 s’est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maires

Présents : 15

Votants : 16

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUIC Jacky, L’HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSÉS : LEFFRAY Stéphane
M LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck

Mme ROPARS Martine est élue secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Après avoir entendu le compte financier unique de l’exercice 2025,
Statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2025
Considérant que le CFU présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CUMULÉ COMPTE CA 2024	AFFECTATION DU RESULTAT 2024 AU COMPTE 1068 EN 2025	RÉSULTAT DE L’EXERCICE COMPTE ADMINISTRATIF 2025	RESTES A RÉALISER	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L’AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	-212 086,97		3 835,24	44 284,92 114 956,65	70 671,73	-137 580,00
FONCT	882 421,63	75 935,65	180 345,01			986 830,99

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l’objet de la délibération d’affectation du résultat (le résultat d’investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d’investissement)

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat comme suit :

- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CIMULÉ AU 31/12/2025 = 986 830.99€
- Affectation obligatoire à la couverture de besoin de financement de la section d'investissement (c/1068) = 137 580.00
- Excédent à reporter (ligne 002) en recettes de fonctionnement = 849 250.99
- Résultat d'investissement à inscrire au budget 2026, en dépenses (001) = 208 251.73

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement proposée.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,
Martine ROPARS



Pour copie conforme,
LE MAIRE,
Franck BRETEAU

